

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2015

Convocation du 29 janvier 2015

Présents : David **EMERAUD**, Florence **PERRISSEZ**, Richard **TESTA**, Stéphane **VILLARD**, Béatrice **Di RAFFAELLE-THUILLIER**, Amandine **MAISSE**, Laurent **MAZARD**, Caroline **PEAUCELLE**, Virginie **SIGNOL**

Excusé : Pascal **BLOND**, Murièle **MICHAUD**

Ordre du jour :

- ✓ Nomination secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte rendu du 13 janvier ;
- ✓ Révision du Plan d'Occupation des Sols ;
- ✓ Approbation du règlement de la salle polyvalente ;
- ✓ Convention de fourrière Fondation Clara ;
- ✓ Convention de subventionnement de plantations de haies ou d'essences locales ;
- ✓ Contrat d'assurance groupe relatif au personnel ;
- ✓ Caution GUICHERD/ROBIN ;
- ✓ Impasse des 3 communes, route de Falizan et convention pour l'entretien des chemins communaux limitrophes (Ruy-Montceau/Moncarra) ;
- ✓ Restauration du four : demandes de subventions (au CDDRA, au CXG, à la fondation du Patrimoine) ;
- ✓ Questions diverses

Le quorum est atteint, Béatrice DI-RAPHAELE –THUILLIER est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 13 janvier

Aucune remarque particulière n'étant faite, les membres présents adoptent à l'unanimité le compte rendu du 13 janvier.

Révision du Plan d'Occupation des Sols

Le nouveau projet ayant été soumis à Mme LAURENT du SANOT et M. DELAGE du SCOT Nord-Isère, il s'avère, que contrairement au premier projet, il est cette fois trop précis.

Un courrier leur sera adressé stipulant la difficulté à rédiger en fonction des attentes du SCOT et de celles de la DDT.

Approbation du règlement de la salle polyvalente

Il est décidé de reporter le sujet, la commission se réunissant le 17 février prochain pour statuer sur le problème des jours fériés et vendredi.

Convention de fourrière : Fondation Clara

Ayant eu besoin de faire intervenir la SPA récemment, il nous a été dit que nous ne dépendions plus d'elle. Il a donc été fait appel à la Fondation Clara située sur la commune de St-Marcel Bel Accueil, plus proche que Renage et donc plus pratique pour les administrés.

Dans le cadre de ses délégations, David a donc pris une décision pour pouvoir signer ladite convention qui nous lie pendant une année. Le coût est de 0,40 € par habitant.

Contrat d'assurance groupe relatif au personnel

Le Centre de Gestion de l'Isère propose aux collectivités adhérentes de conclure un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires de leurs agents : décès, invalidité, maladie (Remboursement des salaires à la commune)

Ce contrat débutera le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 4 ans. Reste à choisir les conditions financières qui sont pour une collectivité employant entre 1 à 10 agents CNRACL :

Franchise de 10 jours au taux de 5,35 %

Franchise de 15 jours au taux de 5,05 % ;

Franchise de 30 jours au taux de 4,65 % ;

Le conseil décide de prendre la délibération correspondante avec une franchise de 15 jours au taux de 5,05 %, sachant que si les conditions obtenues par le CDG ne conviennent pas, la commune a la faculté de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Par ailleurs, le Centre de Gestion propose aussi la signature d'une convention de participation de protection sociale complémentaire du personnel en complémentaire santé et/ou en prévoyance (garantie maintien de salaire).

Il est rappelé qu'une délibération du 07 mai 2014 met en place une participation financière de la commune à hauteur de 5 € mensuels et par agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

La mutuelle santé sera à nouveau proposée aux employées.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Convention de subventionnement pour le chemin « vie des ânes »

Le Conseil Général propose une convention de subventionnement pour la création de haies d'essences locales et d'arbres fruitiers patrimoniaux, aussi bien par la commune que par les particuliers propriétaires et résidents.

La commune devrait alors promouvoir l'opération auprès des bénéficiaires potentiels et verser 25 % du coût d'achat des plants aux participants de l'opération. En contrepartie, le Département s'engage à verser une aide financière correspondant à 25% du coût d'achat des plants.

Florence propose de transmettre à la CCBD pour qu'elle prenne la compétence, ce qui est accepté.

Il est précisé que la commune doit racheter à M. THOMASSET, 6 mètres sur 400 de long de la parcelle le long du ruisseau pour compléter le projet de réouverture du chemin, à 0,40 € le mètre linéaire.

Un devis pour la signalétique a été demandé.

Une discussion s'engage au sujet du déplacement de la barrière du haras du Bidaud. Il est décidé de rencontrer Madame MAGNARD pour savoir ce qu'il en est vraiment et un devis sera demandé.

Caution GUICHERD/ROBIN

Mme GUICHERD et M. ROBIN ont quitté l'appartement T5 qu'ils louaient 30 place de l'église. Ils l'ont rendu en mauvais état, ce qui nécessite quelques travaux de peinture, plomberie qui sont pratiquement terminés.

Une porte a été cassée, les interrupteurs sont à décaper ou changer. Le montant des travaux dépasse la caution de 657,12 €. Le prochain état des lieux devra spécifier que les lieux sont à rendre dans le même état et de la même couleur.

Vote pour le remboursement de la caution

Pour la rendre : 00

Contre : 09

Abstention : 00

David souhaiterait affecter 20% des recettes des loyers à la restauration des appartements si nécessaire : ravalement de façade, toiture, volets....

Les détecteurs de fumées seront à prévoir avant le 1^{er} mars.

Bail Nicolas VARNET

M. et Mme VARNET remplaceront Mme GUICHERD et M. ROBIN à compter du 19 février. Le précédent loyer était de 686,27 € il passe à 690,00 €.

Impasse des 3 communes, route de Falizan et convention pour l'entretien des chemins communaux limitrophes (Ruy-Montceau/Montcarra)

Afin de faciliter le travail des facteurs distribuant M. PARPILLON (Montcarra), GAMBIN (Rochetoirin) et GUICHERD/MOULIN (Ruy), il est proposé de renommer le chemin les desservant «impasse des 3 communes».

Une convention sera signée entre Montceau et Rochetoirin pour le déneigement de ce chemin, Montcarra ne sera plus concernée, à compter du 1^{er} septembre 2015.

De plus, pour faciliter, le chemin de St Pierre et le chemin de Falizan deviendront route de Falizan à compter de septembre pour laisser le temps aux riverains de faire leur changement d'adresse.

La mairie se charge d'informer les administrations (cadastre, poste...)

Vote pour cette nouvelle appellation :

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

C'est la commune de Montceau qui finance les panneaux correspondants.

Restauration du four / demandes de subventions (au CDDRA, au CG, à la Fondation du patrimoine)

La remise en état du four est estimée à 13/15000 €. Dont 5851,20 TTC pour la restauration intérieure et 3174,00 € TTC pour le toit. Reste à recevoir le devis pour le démoussage.

Caroline pense qu'il faut prévoir une prise électrique plutôt que de se brancher chez le riverain.

Renforcement de réseau SEDI

Les travaux sont terminés et correctement exécutés.

Prévoir de faire réaliser une étude par le SEDI pour connaître la puissance électrique nécessaire pour l'école, actuellement de 36 kw.